

Exploitation d'un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de SANDOUVILLE (76430)

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 2 août 2021, Une consultation électronique de 30 jours consécutifs est ouverte du **lundi 30 août 2021 à 9h00 au mardi 28 septembre 2021 à 17h00**. Cette consultation porte sur :

- l'autorisation environnementale d'exploiter un entrepôt logistique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et de la loi sur l'eau sur le territoire de la commune de SANDOUVILLE (76430)
- la demande de permis de construire

Le dossier est présenté par la société Prologis France CLXXVII dont le siège social se situe 3 Avenue Hoche, Hall 1, 5ème étage, 75 008 PARIS.

Les communes impactées par le projet sont les communes de SANDOUVILLE, OUDALLE et SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Fabien GOSSEAUME, 06 24 93 46 82 ou [fgossemaume@prologis.com](mailto:fgossemaume@prologis.com)

Pendant la durée de la consultation, le dossier complet est consultable en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public en mairie de SANDOUVILLE. Dans ce contexte lié à la Covid-19, il est recommandé au public de s'informer des règles sanitaires mises en place au sein de la commune de SANDOUVILLE.

Le dossier complet et l'avis sont également publiés sur le site internet de la préfecture : [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) (rubriques "politiques publiques – environnement et prévention des risques – enquêtes publiques et consultations du public – consultations du public – 14. consultation électronique Prologis France CLXXVII à Sandouville) ainsi qu'à l'adresse suivante : <http://prologisfrancesandouville.enquetepublique.net>

Le dossier est également consultable au bureau des procédures publiques de la préfecture de la Seine-Maritime, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : [pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr) en précisant en objet "demande de rendez-vous pour dossier " Prologis France CLXXVII à SANDOUVILLE" ou en téléphonant au 02 32 76 53 83 ou 02 32 76 53 92.

Les observations et propositions peuvent être communiquées pendant toute la durée de la consultation :

- 1) par courrier électronique à l'adresse suivante : [prologisfrancesandouville@enquetepublique.net](mailto:prologisfrancesandouville@enquetepublique.net)
- 2) sur le registre dématérialisé disponible sur : <http://prologisfrancesandouville.enquetepublique.net>
- 3) par courrier postal ou lettre déposée en mairie de SANDOUVILLE, précisant "contribution pour le projet Prologis"

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation d'exploiter à l'issue de la consultation électronique est le préfet de la Seine-Maritime. La demande peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation, d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions techniques ou d'un arrêté préfectoral de refus.

L'autorité compétente pour délivrer le permis de construire à l'issue de la consultation électronique, est le maire de la commune de SANDOUVILLE. La demande peut faire l'objet d'un accord de permis de construire, d'un accord assorti de prescriptions ou d'un refus.

Le présent avis est affiché sur le territoire de toutes les communes concernées.